



Comté de Lotbinière  
Municipalité de St-Sylvestre

St-Sylvestre, le 6 décembre 2024

Assemblée EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 9 décembre 2024 à 19h30 à la salle Bonne entente du bureau municipal de St-Sylvestre, sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

**Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1**  
**Madame Line Nadeau, conseillère # 2**  
**Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3**  
**Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4**  
**Monsieur Christian Routhier, conseiller # 5**  
**Monsieur Steve Houley, conseiller # 6**

#### Actes législatifs du conseil

- a) Adoption des prévisions budgétaires 2025
- b) Adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
- c) Publication du document explicatif du budget 2025

#### **Résolution numéro 189-2024**

##### Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance EXTRAORDINAIRE du 9 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.

## **Présentation du budget 2025**

La mairesse et la directrice générale procèdent à la présentation du budget 2025.

## **Résolution 190-2024**

### **Adoption des prévisions budgétaires 2025**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, le conseil doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année qui vient, avant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil déclare avoir pris connaissance des prévisions à déposer et que celles-ci sont le reflet des discussions réalisées;

Par conséquent, il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Line Nadeau et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2025 telles que présentées. Le document résumant les prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

## **Résolution 191-2024**

### **Adoption du Plan Triennal d'Immobilisations 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, conformément à l'article 953.1 du Code Municipal du Québec, adopter un Plan Triennal d'Immobilisations pour les années subséquentes à la présente;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Plan Triennal d'Immobilisations 2025-2026-2027 a été rendu disponible sur le site internet de la municipalité avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a donné les explications requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Gobeil, appuyé par Christian Routhier et résolu d'adopter le Plan Triennal d'Immobilisations 2025-2026-2027 tel que présenté. Le PTI fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

## **Résolution numéro 192-2024**

### **Publication du document explicatif du budget 2025**

ATTENDU QUE l'article 957 du code municipal exige qu'un document explicatif du budget doit être offert gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité et/ou publier dans le journal local;

ATTENDU QUE le conseil a le pouvoir de décréter que le document explicatif soit publié dans le journal

local diffusé sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE les élus reconnaissent avoir pris connaissance du document explicatif du budget et admettent qu'il le résume dans son entièreté;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Eric Gobeil et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre décrète que le document explicatif du budget 2025 soit publié dans le journal municipal *Entre les branches* après l'adoption dudit budget. Les conseillers reconnaissent avoir reçu au moins 72h à l'avance le document et renoncent à sa lecture.

Levée de l'assemblée est faite à 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 13 janvier 2025

---

Nancy Lehoux

---

Louise Breton

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

Nancy Lehoux

